

Séance du 05 juin 2008

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mai 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Etchegaray à M. le Maire, Mme Loupien-Suares à M. Aguerre.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : PATRIMOINE - Renouvellement du marché d'exploitation et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'air - Prestations comprenant la fourniture d'énergie, la conduite et l'entretien courant, le gros entretien avec optimisation énergétique – Consultation des entreprises

Monsieur CAUSSE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le marché d'exploitation des installations de chauffage conclu avec la société Dalkia pour une durée de 10 ans arrivera à son terme à la fin de la saison de chauffe 2007/2008, le 30 septembre 2008.

Il intègre des prestations de type P1 (fourniture combustible gaz et fuel), P2 (maintenance, conduite et pilotage des installations), P3 (garantie totale), et des contrats de type MTI (Marché à Température avec Intéressement), PF (Prestation à Forfait lorsque la fourniture du combustible n'est pas à la charge du titulaire), MC (Marché au Compteur pour les chauffages intermittents de certains bâtiments), CP (Marché avec fourniture de combustible en régie).

.../...

Globalement, le parc est en bon état. Cependant, le niveau de performance énergétique des installations et du matériel peut être amélioré, dans le sens où le renouvellement du matériel se faisait à performances égales. Par ailleurs, plusieurs sites sont équipés d'équipements de plus de vingt cinq ans d'âge.

La performance énergétique des installations étant un enjeu environnemental et financier majeur, la Ville souhaite s'engager dans une démarche volontariste de réduction de ses consommations d'énergie et des émissions de dioxyde de carbone.

Cette démarche a pour principaux objectifs :

- d'optimiser les coûts de fonctionnement et d'investissement associés à une gestion optimale des consommations,
- d'identifier, les potentialités d'économies d'énergie en gaz, en eau et en électricité, et de proposer des actions de maîtrise des consommations d'énergie.

Cette politique se traduit dans le futur contrat par :

- Le renouvellement d'un contrat de même type P1 (fourniture d'énergie), P2 (conduite et entretien courant), P3 (gros entretien et garantie totale classique), pour une durée de 10 ans, portant sur les installations thermiques (gaz et fuel), de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation, de ventilation et traitement d'air, pour l'ensemble des sites et des matériels référencés par la Ville.
- L'intégration dans le cadre de la garantie (prestations P3) d'un programme de renouvellement de gros entretien avec optimisation énergétique, qui permettra d'installer systématiquement du matériel plus performant.
- Une forte incitation sur l'exploitant pour le contraindre à augmenter les économies d'énergie par un engagement de résultats et la mise en place de clauses d'intéressement systématiques, marché MTI.
- Une forte incitation sur l'exploitant pour la mise en place de dispositifs et de protocoles visant une meilleure visibilité et traçabilité des actions et des interventions menées (site internet dédié, audits sur les installations, pose de compteurs supplémentaires...).

Il convient de préciser que parallèlement à ce marché, des diagnostics énergétiques seront réalisés en priorité sur les bâtiments les plus énergivores; ces diagnostics permettront la mise en place de programmes pluriannuels d'amélioration et d'optimisation énergétiques de nos bâtiments (renforcement de l'isolation du bâti, réfection de complexes d'étanchéité de toitures-terrasses, remplacement de menuiseries extérieures, choix de systèmes et d'appareillages électriques économes, optimisation des abonnements d'électricité, réduction des consommations d'eau, meilleure gestion des intermittences d'occupation sur le fonctionnement des équipements,... ).

Les prestations de ce nouveau contrat sur la durée du marché (10 ans) sont ainsi estimées (valeur actuelle) :

P1 : 5 900 000 € TTC soit 590 000 € TTC par an,  
P2 : 2 700 000 € TTC soit 270 000 € TTC par an,  
P3 : 2 200 000 € TTC, dont 1 000 000 € pour la garantie totale et 1 200 000 € pour le renouvellement de gros entretien et modernisation, soit 220 000 € TTC par an,

Montant total : 10 800 000 € TTC sur les dix années soit 1 080 000 € TTC par an.

Je vous propose :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour la passation du marché d'exploitation des installations de chauffage ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à relancer une procédure en marché négocié ou en appel d'offres ouvert dans le cas où la procédure serait déclarée infructueuse par la commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.